Thermo sur Seine

ARQP (ASSOCIATION DE RIVERAINS DU QUARTIER DES PENTES)

CONTACT :

arqpentes@gmail.com

WWW.ARQP.FR

PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA QUALITE DE VIE DES HABITANTS DU QUARTIER ET DE LA VILLE DE RIS-ORANGIS

CAHIER D'ACTEUR

Bureau de l'ARQP

Rejeté par la SEMOP

Le choix de Ris-Orangis pour le stockage. Des questions sans réponse.

SYNTHESE DE LA CONTRIBUTION

Mettre en place un dispositif de transport sans savoir où se trouve ce qu'on ili. Une démarche que n'aurait pas désavoué les Shadocks.

Ce cahier montre l'absurdité du processus en cours et le mépris du porteur de projet pour les populations qui en subiront les conséquences.

Il montre les moyens utilisés par la SEMOP pour empêcher le fonctionnement normal de la phase de concertation préalable.

LE DEBUT DE L'HISTOIRE

Tout commence le 17 décembre 2025, lorsque le conseil municipal de la ville de Paris vote la délibération qui met en place la SEMOP et le projet Thermo-sur-Seine.

Et ça commence plutôt mal. Voici ce qu'on peut lire, page 11 :

> Un nouveau site à Ris-Orangis sera dédié à la mutualisation des volumes collectés dans un rayon de moins de 300 km et au chargement des barges de transport des combustibles solides.

Ville de Paris délibération 2025 SG 36

Vous avez bien lu, c'est au futur et non au conditionnel qu'est annoncé un site de transit de déchets pour un volume annuel de 450 000tonnes.

Alors maladresse de rédaction ? Nous dirions plutôt lapsus révélateur. Ce sera Ris-Orangis. Imaginons ce qui se passe dans le cerveau de la SEMOP : L'avis des habitants ? *l'élite parisienne ne va perdre son temps avec ce genre de détail*. La phase de concertation préalable qui doit permettre un débat et prendre en compte les remarques des populations impactés ? *Un mauvais moment à passer, de toute façon nous gérons puisque c'est nous qui l'organisons*.

UN TRAVAIL DE FOURMI, LES CONTRIBUTIONS ECRITES

Dès que nos amis d'ACID Vitry nous ont informé du projet, nous nous sommes mis au travail. Contrairement à la SEMOP, la méconnaissance de la localisation de la source des déchets nous pose problème. Nous n'avons reçu que des réponses évasives aux questions que nous avons posées sur ce sujet.
Exemple : réponse formulée le 16 septembre 2026 :

> La matrice détaillée (départements, intercommunalités, communes, installations de tri expéditrices, codes déchets, tonnages exacts et durée des contrats) n'est pas arrêtée à ce jour : elle est en cours d'établissement.

Réponse à la question #193

Le document soumis par la SEMOP pour la concertation ne dit rien de plus sur cette question.
Nous avons donc formulé des hypothèses sur l'origine des déchets. Nous avons réparti le nombre de camions qui vont circuler que le document de la SEMOP donne (100 par jour sur une moyenne lissée sur l'année, 160 par jour en période de pointe), en fonction de la population des départements qu'on trouve dans la zone de 300km. Sur la base de cette cartographie nous avons publié plusieurs cahiers d'acteur sur la plateforme de la concertation. Nous vous invitons à les consulter. Voici leur thème et les principales conclusions :

- Sur l'impact d'avoir choisi un site de stockage au sud de l'île de France alors que les déchets viendront majoritairement du nord :

342 000km de plus parcourus chaque année par la flotte de camions

- Sur la distance parcourue annuellement par la flotte de camions

11 millions de km

- Sur les émissions polluantes dues au transport routier

70Tonnes de monoxyde de carbone

- Sur l'argument de la rapidité d'accès du site de Ris-Orangis par rapport au site de l'incinérateur de Vitry-sur-Seine avancé par la SEMOP pour justifier le choix de Ris-Orangis :

FAUX : chaque jour la flotte de camions perdra 662 heures dans les embouteillages pour atteindre Ris-Orangis. Elle en aurait perdu 526 pour atteindre Vitry-sur-Seine

Nous avons aussi étudié le transport fluvial, la caution écologique du projet qui consiste à transporter en barges sur 18km des déchets dont la plus grande partie a fait, en camion, le trajet dans l'autre sens.

- Sur l'exposition aux crues de la Seine et ses conséquences sur l'acheminement des déchets :

document rédigé par la SEMOP

Sous-estimation par la SEMOP. Un risque d'impossibilité de naviguer difficile à évaluer du fait des précipitations que les changements climatiques font sortir des modèles connus et traitée sans aucun chiffre et seulement par des phrases lénifiantes par la SEMOP.

Un cahier a aussi été consacré aux risques de pollution sur le site de stockage

- Les sites de stockage de déchets sont parmi les plus susceptibles de subir des incendies

Aucune étude détaillée rendue publique par la SEMOP

Les fumées dégagées par une combustion à une température insuffisante pour les détruire exposeront le voisinage à des substances hautement toxiques. L'eau déversée par les pompiers pour lutter contre les flammes va inéluctablement polluer le Seine (les pompiers ont arrosé un site de stockage de bois B à St Cyprien-sur-Loire pendant un mois pour en venir à bout). La SEMOP ne traite le sujet de la pollution avec des généralités et sans aucun détail sur les risques dans le cadre de ce projet ni sur les moyens de les prévenir.

Nous travaillons sur de nouveaux cahiers. Le bilan carbone du transport routier sera soumis prochainement.

La plateforme de la concertation permet aussi au public de poser des questions. Il faut souvent attendre longtemps les réponses et aucune possibilité de rebond n'est prévue, si la réponse est manifestement biaisée ou incomplète.

Beaucoup de réponses font référence à des études à venir. Il est clair que de nombreux sujets ne seront pas abordés en profondeur pendant la phase de concertation préalable soit parce la SEMOP n'est pas en mesure de les traiter soit parce qu'elle préfère remettre à plus tard, en espérant qu'il soit trop tard pour revenir en arrière, les questions dérangeantes. La limite de la dissimulation est parfois franchie.

LES REUNIONS PUBLIQUES.

Même si la situation s'est améliorée sous la pression des associations qui dispose maintenant d'un temps de parole, l'équilibre entre les parties est loin d'être atteint.

- Présence d'une « animatrice » qui utilise toutes les ficelles du métier pour donner un avantage à ceux qui la paye (la SEMOP) : longue et inutile introduction, questions groupées pour que l'auditoire perde le fil des discussions, répétition des questions, comme si les ingénieurs de la SEMOP avaient besoin qu'on leur traduise le langage du peuple, impossibilité pour celui qui a posé la question de rebondir si la réponse est incomplète ou biaisée et, surtout, surveillance de la pendule pour ne pas dépasser l'heure prévue de la fin de réunion. Des mains sont encore levées dans la salle ? Peu importe, l'heure, c'est l'heure ! Et puis ce sont les gens du coin qui veulent s'exprimer, ils ne vont certainement pas chanter les louanges de la SEMOP.
- Lors des premières réunions, pression pour inciter les opposants au projet à abréger leur intervention alors que la SEMOP peut se livrer à toutes les digressions.
- Possibilité de projeter des slides, ce que les opposants ne peuvent faire

Les points suivants concernent l'atelier sur l'intégration de la plateforme de stockage dans son environnement (atelier focus n°1 à Ris-Orangis le

- Parole des experts missionnés par la SEMOP sous contrôle serré, pas de vrai dialogue possible : un des experts du cabinet a évoqué une station destinée à refroidir les camions. Cette information inconnue jusqu'alors du public a suscité des questions de l'assistance. La SEMOP a pris le contrôle des échanges et empêché tout forme de dialogue.
- Ambiguïté et lacunes dans les réponses de la SEMOP aux questions venues de l'assistance :

- En réponse à la question de la dispersion des poussières pendant la manutention des déchets et en particulier pendant le chargement des barges on nous répond que le système des « chaussettes » qui protège le flux des déchets est absolument parfait et qu'aucune poussière ne sera dispersée. Mais c'est le silence que nous avons eu pour toute réponse lorsque nous demandons à visiter une installation où un tel système est en fonctionnement.

document rejeté par la SEMOP

- Un des experts nous a expliqué que tout serait fait, aussi bien pendant la construction du site que pendant son exploitation, pour préserver la faune et la flore. Il a aussi déclaré que les déchets créés sur le chantier seraient traités sur place. Nous aurions pu être rassurés, mais
- Un autre des experts a déclaré que la plateforme surélevée construite par une des entreprises qui a occupé le site auparavant pour mettre son activité à l'abri des crues allait être démolie. Cette plateforme mesure environ 100m x 80mm pour une hauteur de 1,1m. Nous ignorons si cette structure est pleine ou si c'est une dalle supportée par une série de poutres, mais il est évident que sa démolition va produire plusieurs milliers de m^3 de gravats. Que vont-ils devenir ? La démolition va provoquer un bruit considérable, disperser une grande quantité de poussières et peut-être des substances dangereuses (amiante ?). Quelles conséquences pour le voisinage ? Et la faune qu'on prétend protéger ? est-il prévu de fournir aux batraciens, aux libellules et autres habitants du lieu des casques anti bruit et des masques respiratoires ?

CONCLUSION.

Ce cahier traite principalement des aspects stockage et transport de Thermo-sur-Seine. Pour avoir assisté à des évènements consacrés à la partie incinérateur, nous savons que nos remarques valent pour l'ensemble du projet.

Un projet bancal, que la ville de Paris, dans un comportement de puissance coloniale veut imposer à des territoires déjà bien défavorisés sans qu'ils en tirent aucun avantage, une concertation dans laquelle le porteur de projet ne participe pas en toute transparence, et qui n'hésite pas à dissimuler certains aspects négatifs, avec un dossier qui contient de telles lacunes qu'il est impossible d'analyser les conséquences qu'il aurait sur les populations.

Des choix d'implantation contestables, des solutions alternatives négligées, un modèle économique peu convaincant, une ressource à la disponibilité incertaine, une obstination à maintenir en vie une technologie d'un autre âge au rendement désastreux, ce projet n'a strictement aucun atout pour lui.

Espérons que le bon sens et la pression d'une opinion publique massivement opposée au projet provoquera son abandon.

document rejeté par la SEMOP